

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**du 19 décembre 2007**

**La relance du débat public sur l'amélioration de la liaison routière  
Troyes – Auxerre – Bourges peut être envisagée :**

**La Commission du débat public (CPDP TAB)  
A repris ses travaux de préparation**

### **LE 25 JUILLET 2007, LE DÉBAT PUBLIC ÉTAIT SUSPENDU**

**En raison de la simultanéité du débat avec le « Grenelle de l'environnement », le ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (MEDAD), porteur du projet routier Troyes-Auxerre-Bourges, a décidé le 25 juillet dernier de ne pas en transmettre le dossier de présentation à la Commission nationale du débat public (CNDP).**

Le débat a donc été immédiatement suspendu par la Commission nationale du débat public. Toutefois, celle-ci s'est dite **disposée à recevoir le dossier dans un délai raisonnable après la conclusion du « Grenelle de l'environnement ».**

### **LES CONDITIONS SONT AUJOURD'HUI RÉUNIES POUR UNE RELANCE DU DÉBAT**

Dans l'esprit de la décision de la CNDP du 25 juillet 2007 et des réflexions du « Grenelle de l'environnement », le MEDAD a exprimé sa volonté de transmettre le **dossier de présentation du projet d'amélioration de la liaison routière Troyes – Auxerre – Bourges à la Commission nationale du débat public.**

**La Commission du débat Troyes – Auxerre - Bourges peut donc envisager de relancer le débat en 2008, notamment pour deux raisons :**

**1/ Dans les six départements concernés par le projet (l'Aube, l'Yonne, la Nièvre, le Loiret, le Cher et l'Indre), le débat est attendu quel que soit le positionnement des acteurs par rapport au projet**

**2/ La Commission du débat public Troyes – Auxerre – Bourges (CPDP TAB) veillera à ce que le dossier de présentation du projet, de la responsabilité du MEDAD, intègre bien les orientations du « Grenelle de l'environnement » :**

- Le débat public doit en effet porter sur l'opportunité du projet en fonction des termes du document final du « Grenelle de l'environnement » : **« la capacité routière du pays ne doit plus augmenter, sauf en cas de sécurité, de congestion ou d'intérêt local »**. Le « Grenelle de l'environnement » ayant inversé la charge de la preuve, ce sera **au projet routier « de prouver qu'il n'est pas possible de faire autrement »**.

- Le débat sur l'amélioration de la liaison Troyes – Auxerre – Bourges portera bien sur **trois options d'aménagement : une option autoroutière, une option de mise à 2x2 voies et une option d'aménagement des voies existantes**.

**C'est dans cet esprit que la Commission particulière du débat public Troyes – Auxerre – Bourges a repris son travail de préparation du débat, dans la perspective d'une relance en 2008, en tenant compte des échéances électorales.**

Contact CPDP : Anne-Sophie Demolins – 06 17 07 15 26
--

CPDP TAB  
2 ter rue Faillot – 89000 Auxerre  
tel. 03 86 51 25 38 fax. 03 86 51 26 40  
[contact@debatpublic-tab.org](mailto:contact@debatpublic-tab.org)